à 195 ℔; — les cuirs, de 7 à 9 ℔; — piastres gourdes, 36 pour cent.

Prix des Marchandiſes de France.

Au Port-au-Prince, le vin, de 130 à 150 ℔; — la farine de Moiſſac, 60 ℔; la commune, de 40 à 45 ℔; — le beuf d'Irlande, de 70 à 75 ℔; — le ſavon, de 55 à 60 ℔.

A Leogane, le vin, 150 ℔; — la farine de Moiſſac, 60 ℔; — le ſavon, 66 ℔.

A S^t. Marc, le vin vieux, 160 ℔; — le nouveau, 150 ℔; la farine de Moiſſac, 66 ℔; — la Normande, de 40 à 42 ℔.

Au Cap, le vin, de 130 à 160 ℔; — la farine de Moiſſac, de 60 à 66 ℔; — la commune, de 36 à 45 ℔; — le bœuf, de 60 à 72 ℔ le *baril*; — le beurre, de 15 à à 18 ß la *livre*; — le petit ſalé, de 27 à 30 ℔ l'*ancre*; — l'huile, de 24 à 27 ℔ la *cave*, — le ſavon, de 55 à 60 ℔.

Cours *du fret.*

Au Port au-Prince & à Leogane, le ſucre, 10 à 12 ₰; — l'indigo, 24 ₰; — le café, 12 à 15 ₰; — le coton, 30 ₰.

A S^t. Marc, le ſucre, 12 à 14 ₰; — l'indigo, 24 à 36 ₰; — le café, 12 à 15 ₰; — le coton, 36 ₰.

Au Cap, ſucre blanc, 10 ₰; — le brut, 12 ₰; — l'indigo, 18 ₰; — le café, 14 ₰; — le coton 24 ₰.

De Bordeaux, *le 19 Mars 1766.*

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 14 au 18 Mars 1766, 2 Navires venant des Colonies, ſçavoir le S^t. *Jacques*, de 130 tonneaux, Capitaine *Hiriard*, de Bordeaux, parti de S^t. Louis, & le S^t. *Pierre*, de 200 tonneaux, Capitaine *Ant. Laclaverie*, de Bordeaux, parti de la Martinique, chargés des marchandiſes des Colonies. Il eſt outre cela arrivé dans le même Port 15 autres bâtimens, 2 venant de Neufchâtel, 1 de Limerick, 1 de Douarnenez, 1 de S^t. Sebaſtien, 1 de Bilbao, 1 de Liſb^e. 3 de Dunk^e. 1 de Redon, 1 de Morlaix, 1 de Boulogne, 1 de Nantes & 1 un de Rouen avec différentes ſortes de marchandiſes pour pluſieurs Particuliers & Commerçans de Bordeaux.

De Marseille, *le 25 Mars 1766.*

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 17 au 24 Mars 1766, 59 bâtimens Français & 32 étrangers allant à Martigues, à la Ciotat, à Toulon, à Arles, à Cette, à Agde, à Hieres, à Cannes, à Ville-Franche, à S^t. Tropès, à Frejus, à Menton, à Nice, à Antibes, à Gênes, en Sardaigne, à Livourne, à Barcelonne, à Valence, à Alicante, à Carthagene, à Naples, au Levant, à Athenes, à Chypre, à Smyrne, à la Rochelle, à Nantes, à S^t. Valery.

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de temps, 31 bâtimens Français & 9 Étrangers venant de Salonique, de Corron, de Negrepont, d'Arraize, d'Almazaron, de Tunis, de Malthe, d'Almerie, de Palamos, de Tortoſe, de Civita-Vecchia, de Luan, de Livourne, de Cagliari, de S^t. Reme, de Gênes, d'Aigues-Mortes, de Narbonne, de Cette, d'Arles, de Nice, de Toulon & de Martigues, chargés de bled, de farine, de ſon, de riz, de différentes eſpèces de grains, d'huile, de ſoude & d'autres marchandiſes.

De Nantes, *le 28 Mars 1766.*

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 21 au 27 Mars 1766, 2 Navires Français & 7 Étrangers, ſçavoir, les *Trois Aſſociés* de 300 tonneaux, Capitaine *Deniel*, allant à Leogane; l'*Entrepriſe*, de 110 tonneaux, Capitaine *Charon*, allant aux Cayes; le S^t. *François Xavier*, Capitaine *Jean Dabcitis*, allant à S^t. Sebaſtien; les *Trois Fils*, Capitaine *Laurent Penning*; & la *Province de Zelande*, Capitaine *Pieter Dikſon*, allant à Middelbourg; la *Dame Alleta*, Capitaine *Marte Mak*, allant à Veniſe; la *Marie Loureta*, Capitaine *Tjerk Klaas Blyker*; le *Jeune Godfrit*, Capitaine *Dirk Segelken*, allant à Bremen.

Arrivée de Navires.

Les Navires la *Gentille*, le l'*Averdy*, (*) & le *St. Benoist*, sont enfin arrivés au Port de Nantes où sont aussi entrès du 21 au 27 Mars, les Navires Français l'*Elisabeth*, Cap^e. *Crespin*, venant de la Guadaloupe; le *Lion*, Capitaine *Dubaudry*, venant du Cap, la *Marquise de Choiseul*, Capitaine *Navaria*, venant des Cayes S^t. Louis avec des marchandises des Colonies; la *Marie Perrine*, Capitaine *Gulcher*, & la *Notre-Dame de bon Secours*, Capitaine *Largement*, venant de Marseille chargés de savon, d'huile, de riz, de coton filé & d'autres marchandises d'épicerie & de mercerie. Les Navires Étrangers entrés au Port de Nantes dans le même-temps, sont la *Barbe Therese*, Capitaine *Thom. Van Pittenhove*, & le *Notaire Gabye*, Capitaine *Lammert Gallings*, venant d'Ostende sur leur lest; le *St. Jean-Baptiste*, Capitaine *Matthias François*, de Thillettu, venant de Bilbao, & en relâche au Port de Nantes, & le *Pelican*, Capitaine *Johan Gaspard Evers*, venant de Bremen sur son lest.

Du Havre, *le* 30 *Mars* 1766.

Départ de Navire.

Il est sorti de ce Port le 28 Mars, 2 Navires, sçavoir, le *Sunderland*, Capitaine *Jean Thomson*, allant à Sunderland sur son lest, & la *Valeur*, Capitaine *Callouet*, allant à Grandville sur son lest.

Arrivée de Navires.

Il est entré dans le même Port le 28 & le 29 Mars les Navires la *Judith*, Capitaine *Legris*, du Havre, venant des Cayes d'où il était parti le 21 Décembre 1765, chargé de différentes marchandises; & l'*Effort*, Capitaine *Guillaume Cheshelt*, d'Arendal, venant de Chester, chargé de 821 saumons de plomb.

(*) *Ce Navire est parti du Cap le 6 Janvier, & la Gentille à peu près dans le même-temps, est sorti du Port de la Louisiane.*

CHANGES.

Av. 1766.	*Jeudi* 3.	*Vend.* 4.	*Sam.* 5.
Amsterdam.	55. 5 8^e.	55 ¾ . .	55 ¾ . .
Londres. .	31 $\frac{1}{32}$ ¾ . .	32 1 16^e.	32 1 16^e.
Hambourg.	173 ¾ . .	173 ¾ . .	173 ¾ . .
Madrid. .	15 4 . .	15 3 6. .	15 3 6. .
Cadix. . .	15 2 6. .	15 2 . .	15 2 . .
Livourne. .	96 ¼ . .	96 ¼ . .	96 ¼ . .
Lyon, P. .	. . . .	1 p % . .	1 p % . .

§. II.

Extrait des Papiers Anglais.

Observations sur la conduite des Colonies Anglaises en Amérique.

Comme la véhémence avec laquelle nos Colons de l'Amérique septentrionale se sont opposés à l'acte du contrôle, annonce l'envie extrême qu'ils auraient de secouer le joug & de s'affranchir de la fidélité due à la Métropole, il ne sera peut-être pas inutile de faire voir à quels titres ils possédent leurs terres. Ces titres, disent-ils sont les chartres que leur ont accordées différens Rois de la G. Bretagne. C'est ce qu'on n'a jamais nié. Mais il faut convenir en même-temps qu'aucun Roi d'Angleterre, en accordant une chartre, ne peut exempter ceux à qui elle est donnée, de l'autorité du Parlement Britannique, & sur-tout de l'obligation de payer les impôts que celui-ci juge à propos de lever sur eux. De plus, il n'y a aucuns priviléges accordés par un Roi de la Grande-Bretagne, soit à la Métropole, soit aux Colonies qui ne puissent être annullés par le Parlement d'Angleterre, quand il les trouve contraires au bien public. Cette assertion est si évidente par elle-même, elle a été si souvent justifiée par la pratique, & les parties essentielles même de notre constitution ont été si souvent changées, que les Habitans de l'Amérique septentrionale les plus opiniâtres, n'oseraient avancer le contraire.

Si cela est ainsi, l'acte de navigation, ce grand pivot du commerce Anglais établi pour l'accroissement de notre puissance maritime & de nos manufactures, & particu-

liérement pour que l'Angleterre retirât le bénéfice auſſi juſte que naturel de ſon commerce avec ſes Colonies, en leur défendant de commercer avec aucune Nation Étrangere, ſous quelque prétexte que ce fût : cet acte, dis-je, le plus ferme apui de notre Nation, a été mépriſé par les Habitans de l'Amérique ſeptentrionale de la maniere la plus indécente depuis environ 60 ou 70 ans, & encore plus que jamais depuis la paix d'Utrecht, époque depuis laquelle ils ont tellement étendu leur commerce avec les Colonies Françaiſes & Hollandaiſes, que le Parlement, par un motif de bonté pour nos Colonies, ne voulant pas inſiſter ſur l'obſervation ſtricte & littérale de l'acte de navigation, jugea à propos de favoriſer les Habitans de l'Amérique ſeptentrionale, en paſſant un autre acte en 1732, par lequel il fut établi un droit de 6 d. par gallon ſur toutes les melaſſes étrangeres, de 6 d. par gallon ſur tout le rum étranger, & de 5 ſchellins par cent peſant ſur tous les ſucres étrangers importés dans nos Colonies de l'Amérique ſeptentrionale, lequel droit, s'il eût été payé exactement, aurait produit environ cinquante mille liv. ſterlings par an, ſomme qui aurait beaucoup contribué à ſoutenir les dépenſes néceſſaires & la dignité du Gouvernement dans ce vaſte pays. Ainſi, ſuivant le calcul du montant de ce droit, il ſe trouve que le Gouvernement a été fruſtré pendant ce période de près de dix-ſept cens mille liv. ſterl. car bien loin que ce droit ait été acquitté & perçu exactement; les Officiers de Douane intimidés par des menaces, n'oſaient pas même le demander.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

SUR *le Commerce de la Ville de Valenciennes.*

Valenciennes par ſa ſituation devrait être une Ville très-commerçante; elle était anciennement l'entrepôt des bois, des vins & des grains. Son commerce le plus fort conſiſtait en bouracans, en draps & en étoffes de laine de différentes eſpèces. Les toilettes ou batiſtes & les dentelles, ſont aujourd'hui ſes deux principales branches de commerce. L'eſcaut qui la traverſe rendait ſon commerce très-floriſſant par une navigation bien établie qui ſubſiſtait encore il y a environ ſoixante ans. Depuis la conſtruction des chauſſées & la chute de la navigation, ſon commerce d'entrepôt eſt abſolument tombé, parce que les voituriers vont eux-mêmes chercher les marchandiſes dans les endroits où elles ſont, & aiment mieux ſe détourner de 8 l. plutôt que de payer les droits qu'on exigeait dans la Ville.

De 1700 Maîtres Bouracaniers qui étaient autrefois établis dans la Ville, il n'en reſte pas un ſeul, & cependant les bouracans qu'on envoie en Eſpagne, ſe vendent encore ſous la marque & pour bouracans de Valenciennes. Il ſerait donc très-aiſé de rétablir cette manufacture.

Celle de tapiſſeries d'haute-liſſe, quoique belles & ſolides, n'a fait que naître & diſparaître, elle eût cep^t. dans le pays, retenu l'argent qu'on porte à Bruxelles & à Oudenarde.

Le commerce de laine qui était autrefois conſidérable, eſt auſſi abſolument tombé à cauſe de diverſes entraves qu'on y a mis & qui l'ont rendu trop onéreux aux Négocians.

Le commerce de toilettes ou batiſtes ſubſiſte encore, mais il n'y a plus de fabriques dans la Ville. De 700 Maîtres Fabricans qu'on comptait il y a trente ans, & qui avaient depuis 3 juſqu'à 6 & 7 métiers battans, il en reſte environ cent dont les plus aiſés entretiennent au plus trois ou quatre métiers.

Le corps des Fabricans était cependant d'un grand ſecours pour contribuer avec les autres citoyens à l'acquit des impoſitions. La déſertion des ouvriers dont pluſieurs ſont paſſés en Angleterre, & le bas prix du filage, ſont en grande partie la cauſe de la décadence de cette manufacture. Un autre dommage occaſionné par la modicité du prix du filage, eſt le tranſport conſidérable qui ſe fait en Angleterre des matieres filées.

L'établiſſement d'une chambre de commerce eſt peut-être le ſeul moyen de relever à Valenciennes, le commerce & les manufactures. Il y a dans cette Ville un aſſez grand nombre de Négocians & Marchands à qui les facultés & l'intelligence permettraient de concourir à cette entrepriſe; mais il faudrait qu'on pût les engager à former un corps, afin que les intérêts devinſent communs, & que chacun contribuât autant qu'il ſerait en lui au progrès du commerce & des manufactures.

A préſent que la libre exportation des grains eſt permiſe, la Ville recevrait un

grand avantage du rétabliſſement de la navigation. Valenciennes ſerait l'entrepôt des grains de tous les environs, & formerait un marché conſidérable, ſi la Halle (*a*) n'y formait un grand obſtacle. Le lit de l'Eſcaut reſſerré dans ſes bornes naturelles, & creuſé pour lui donner la profondeur dont il aurait beſoin, empêcherait les fréquentes & fortes inondations qui incommodent les deux tiers de la Ville, & couvrent une étendue conſidérable de terres labourables de même que les prairies des environs, & particuliérement celles qui appartiennent à la Ville. Les bateaux, en creuſant le lit de la riviere, feraient bien plus d'effet que tous les curemens qu'on a faits & qu'on pourrait faire.

Il eſt conſtant que depuis que la navigation eſt tombée, le lit de l'Eſcaut eſt augmenté de plus de cinq pieds. On croit même qu'on pourrait faire paſſer les bateaux au travers de la Ville, les ponts qui ont été rebâtis à neuf, ſemblent avoir été exaucés à deſſein.

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le 28 Mars 1766.*

Les Navires l'*Amitié*, de 60 tonneaux, Capitaine *James Clarck*, & les *Trois Freres*, de 90 tonneaux, Capitaine *Arent Hetting*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour Dunkerque & le ſecond pour Bruges.

DU CAP.

Suivant les affiches Américaines datées du 29 Janvier 1766, il y avait en charge au Cap 5 Navires, ſçavoir, l'*Aimable Marie*, de Bayonne, Capitaine *Maneſca*, qui devait partir du 10 au 15 Mars, pour Bordeaux; l'*Aimable Nanon*, de la Rochelle, Capitaine Juvin, qui devait partir dans le courant de Mars; le *Solide*, Capitaine *Foreſtier*, & le *Superbe*, de Bordeaux, Capitaine *Mercier*, devaient partir à la fin ou au commencement d'Avril pour Bordeaux; & le *Fort*, de S^t. Malo, Capitaine *Deſportes Moucet*, devait partir vers le même-temps pour Nantes.

(a) *Ce qui concerne cette Halle pourrait faire le ſujet d'un long mémoire.*

FINANCES.

Loterie de l'Ecole royale Militaire.

Le tirage de cette loterie s'eſt fait à la maniere accoutumée, le 5 Avril 1766. Les lots ſortis de la roue de fortune, ſont 60, 24, 42, 52, & 20.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Avril.
Le Bas de Courmont,	18^e.	J.	10
De la Garde,	29^e.	M.	11
Carrelet,	31^e.	L.	9
Drouet,	35^e.	J.	10
Meulan,	44^e.	J.	9
De S^te. Luce,	47^e.	J.	10

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1766.	*Jeudi* 3.	*Vendredi* 4.	*Samedi* 5.
Ac. des Indes.	1307 ½	1307 ½	1310
Emp. de la Com.	405	405	
Prom. à 5 p ⅌.		16 ½	
Prom. à 4 p ⅌.	37 ½	37 ½	
Ac. des Fermes.	977 ½ 75	970	967 ½
L. de la 3e. L.	23 ½ 24	24	24
		29	29
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.	10 ½ 3m	10 ½ 3	
Annuités.	428		
Coup. d'an.	83 ½	83 ½ 83	83
Emp. de 50 mil.	19 ½	19 ½ 20	20 20 ½
Emp. de 30 mil.	20		25
Col. 1759.	25		
Canada.	33 ½	33 ½ 35 ½ 10m.	33 ½
Epoques.	10e. 25	19. 20	10e. 25 ½.
Réc. Nouette.	27. 26 ¾ 26 ½.	26. 26 ½ 3m	26. 26 ½ 4m
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
Bretagne.		10	
3 p⅌ ſur les Cui.	49 ½		

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 17

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S^t. Michel, 17

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Samedi 27 Décembre.

AGRICULTURE.

SUITE *de l'Écrit où l'on repréſente au Parlement d'Angleterre qu'il ſerait très-mal de mettre des entraves à l'agriculture en fixant le prix des productions de la terre, ce qui eſt prouvé par un état des frais de l'exploitation d'un acre de terre.*

J'Ai lieu d'eſpérer que le Parlement ne fixera jamais le prix d'aucune ſorte de denrée, parce qu'il produirait un effet tout contraire à celui qu'on aurait en vue. La Nation en a fait l'expérience ſous le regne d'Edouard II. comme on peut le voir dans l'hiſtoire d'Angleterre par Rapin, troiſiéme édition, page 393. Voici, ſelon moi, tout ce que les Légiſlateurs doivent faire aujourd'hui. 1°. D'empêcher abſolument l'exportation de toute ſorte de grains & de la farine, & de défendre la diſtilation ſous les peines les plus rigoureuſes, & même de la mort, parce que la diſette s'étant fait reſſentir dans les pays étrangers, pluſieurs s'expoſeront à toutes ſortes de riſques par l'appas du gain, ſi cette défenſe produiſait un aſſez bon effet pour réduire le prix du froment à cinq ſchel. le boiſſeau, comme il arriverait probablement, ſi la Nation était ſuffiſamment pourvue. Qu'on laiſſe alors à Sa Majeſté la diſcretion d'accorder, de l'avis de ſon Conſeil, la diſtilation, & même l'exportation, s'il eſt convenable, ce ſerait le vrai moyen de nous conſerver tout le bled qui eſt cru dans le Royaume, ſans nuire à perſonne, hors à ceux qui voudraient s'enrichir, au hazard de réduire les pauvres à la famine.

2°. D'ouvrir tous nos Ports aux Vaiſſeaux qui nous apporteraient du grain, avec le pouvoir pareillement d'en défendre l'entrée à propos; mais je ſupplie nos Legiſlateurs de ne point dégoûter nos Laboureurs par aucune difficulté, & au contraire, de leur tendre une main ſecourable pour le bien public. J'aime mon pays ſans interêt, & je ſuis, *&c.* De la Province de Kent, 4 Nov.

N. B. Je penſe qu'on doit continuer l'embargo juſqu'à ce qu'on ait établi la loi dont je viens de parler, parce que ſuivant le vieux proverbe, de la main à la bouche ſe perd ſouvent la ſoupe.

ÉTAT *des frais de la culture d'un acre de froment.*

Rente annuelle au Propriétaire	℔ 12 *ſch.*		
Le premier labour . . .	6		
Les 2 ſuivans à 5 ſch. chacun,	10		
Les engrais une année dans l'autre, ... 2			
Semence	12	6	
Semer, herſer & recouvrir, *&c.*	3		
Moiſſonner, *engranger*, . .	8		
La dime	4		
La taxe pour les pauvres, . .	1	6	
TOTAL	4	17	6

Dans une récolte ordinaire, l'acre produira trois * quarters, cette année il n'en a

* *Le quarter eſt de 480 liv. de 16 onces.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

produit que deux, qui à 5 ſch. le boiſſeau, feront 4 ℔.

Le Laboureur tire de ſa poche 17 ſc. 6 d.

P. S. La cherté du froment eſt occaſionnée aujourd'hui en partie par les Fermiers qui n'ont pas encore eu le temps de battre, & qui ne veulent pas payer aux Ouvriers des journées auſſi cheres que ceux-ci les demandent, parce qu'ils perdent déjà aſſez, l'épi étant très-mal fourni.

DIALOGUE

Entre un Propriétaire Anglais & ſon Intendant, ſur l'augmentation du prix des baux.

Le Prop. J'ai examiné vos comptes & je les ai trouvés fort juſtes; mais je ne puis pas comprendre la raiſon pour laquelle il me reſteraît en caiſſe trois cens livres de moins cette année que les autres, ſur-tout après que j'ai augmenté mes rentes d'environ 700 ℔. Expliquez-moi cette énigme.

L'Int. Voici, Monſieur, de quoi il eſt queſtion; lorſque vous avez, à l'exemple des autres Propriétaires, hauſſé le prix de vos fermes, vos Fermiers ont de leur côté hauſſé le prix des productions de leurs fermes; or c'eſt d'eux que j'achete par votre ordre, toutes les proviſions néceſſaires pour votre maiſon: ainſi l'augmentation de la dépenſe étant plus forte que l'augmentation de la recette, il faut néceſſairement que vous ayez moins d'argent de reſte au bout de l'année.

Le Prop. Mais, comment font les autres Propriétaires qui ont encore augmenté plus que moi leurs baux à ferme?

L'Int. Leur cas eſt le même, & pire encore que le vôtre; pluſieurs ont été obligés d'engager leurs biens.

Le Prop. Si je vous comprends bien, en hauſſant le prix des baux, j'ai augmenté la valeur nominale de mes biens, & j'ai diminué leur valeur réelle, je retire un plus grand revenu de mes terres, mais il me reſte moins d'argent au bout de l'année qu'auparavant. J'ai fait comme celui qui épargne des liards & qui depenſe follement ſes écus. Je m'en corrigerai, car je ſuis réſolu de diminuer mes baux, & de les remettre ſur l'ancien pied; c'eſt le ſeul moyen de forcer mes fermiers à me vendre leurs proviſions à auſſi bon marché qu'auparavant.

SUITE *du Mémoire ſur le rétabliſſement des prairies naturelles dans le Royaume.*

Ce qu'on vient d'expoſer au ſujet des moulins ſitués ſur les grandes rivieres, peut s'appliquer au grand nombre de ceux que font tourner de petits ruiſſeaux, qui faute de curage & d'entretien de la part des Propriétaires, inondent une partie des prairies voiſines, au grand détriment de l'agriculture. Ce ſerait un très-petit objet pour les riverains de procurer un écoulement facile aux eaux de ces ruiſſeaux, ſur-tout ſi l'on obligeait les détenteurs qui ne ſont qu'à une médiocre diſtance, & qui profiteraient eux-mêmes de ce travail, de contribuer pour leur part & portion aux frais du curage. Le pere de famille le mieux entendu dans l'agriculture, eſt traverſé dans les projets de deſſechement par les voiſins au-deſſous de lui, qui laiſſent par négligence combler de vaſe les ruiſſeaux & occaſionnent par-là une perte conſidérable à tous les vrais agriculteurs dont les héritages ſont au-deſſus d'eux.

Le moyen le plus aſſuré de faire ceſſer tous ces inconvéniens, eſt de faire porter à chaque eſpece de fonds de terre les meilleurs fruits qu'elle peut produire. Si un Fermier ou Propriétaire laboure mal ſa terre, ſon voiſin n'en ſouffre pas; mais ſi un particulier néglige de procurer aux eaux l'écoulement convenable, en curant exactement ſes foſſés, tous ceux qui ſont au-deſſus de lui, en ſouffrent, & ont le chagrin de voir les meilleures prairies ſe convertir en marais inacceſſibles, & ne produire que des herbes aigres & peu nourriſſantes; il eſt donc de toute juſtice de l'y contraindre.

On eſt bien aiſe de prévenir une objection que ne manqueront pas de faire les Meûniers des moulins, tant des grandes rivieres que des petits ruiſſeaux. Ils donneront pour raiſon de leur conduite, que les eaux des moulins ſitués au-deſſous d'eux, refoulant conſidérablement, ils ne peuvent ſe diſpenſer de ſuſpendre les leurs pour réparer par cette chute le tort que leur fait le trop grand dégré d'élévation de l'eau du moulin qui ſe trouve au-deſſous d'eux.

Cette objection ſera détruite par le projet qu'on donne, de commencer l'opération du nivellement par le moulin le plus prochain de l'embouchure des rivieres. *Fin.*

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Nov. dans les GE'NE'RALITE'S *de*

LILLE.				POITIERS.				BORDEAUX.				MONTAUBAN.			
LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Aire.	17	1	3	Chatelleraut.	19	16		Agen.	26	4		Cahors.	30	6	11
Arras.	17	6	2	Chatillon.	16*	7	3	Bazas.	25	12		Cauſiade.	29	10	
Bailleul.	21	17	6	Conſolens.	19	10		Bergerac.	24	14		Figeac.	30	12	5
Bapaume.	16	1	7	Fontenay.	20	10		Blaye.	20*	9		Gourdon.	29	4	5
Bergues.	19	4	9	Nyort.	18			BORDEAUX.	27*	6		Lauzerte.	25	16	6
Bethune.	18	8	3	POITIERS.	22*	17	1	Caſtel Jaloux	23	6		Milhau.	31*	5	
Caſſel.				Les Sables.	19	16		Condom.	24	1		Moiſſac.	25	3	1
Douay.	17	15	3	St. Maixent.	20	12	9	Libourne.	24	10		MONTAUBAN	23*	5	5
Dunkerque.	24*			Thouars.	16	16		Marmande.	24	15		Murdebarrez.	26	3	5
Gravelines.	18	9	2					Monſſauquin	25	13		Rhodez.	28	15	
Heſdin.	17	18	4					Nerac.	25	13		Ste. Affrique.	28	9	7
LILLE.	19	13	3					Nontron.	23	2		St. Antonin.	27	17	4
S. Omer.	18	16	10					Perigueux.	24	7		Villefranche.	27	15	
S. Pol.	14*	5						Sarlat.	23						
S. Venant.	19	10						Ste. Foy.	22	10					
								Villeneuve.	26	18					
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	18	6	2	From. le ſep.	19	7		From. le ſep.	24	10		From. le ſep.	28		3
Pain la liv.		2	9	Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		2	9	Pain la liv.		2	7
Avoine le ſ.	5	9	8	Avoine le ſ.	6	12	6	Avoine le ſ.	9	15		Avoine le ſ.	8	8	7
Foin le q.	1	8	9	Foin le q.	2	1	8	Foin le q.	2	3	1	Foin le q.	2	2	6
Paille le q.	1	1	5	Paille le q.		18		Paille le q.	1		3	Paille le q.	1	1	3

SUITE *du Mémoire de M.* *** *Juge-Bailly de* ***. *au Bas-Maine, aſſocié au Bureau d'agriculture du Mans, pour le canton de Landivy, à la Société.*

J'ai expérimenté que nos terreins conſomment dès la premiere année tout l'effet des engrais qu'on leur donne, ſans qu'ils en conſervent rien, ou très-peu de choſe pour la ſeconde ; cela eſt différent dans les terres fortes & compactes, qui engraiſſées avec beaucoup moins de fumier, font moins de diſſipation, & s'en reſſentent ſouvent pendant pluſieurs récoltes conſécutives, telles ſont les terres du Cotentin où l'on ſe ſert ſimplement de terres pourries dans les cours & dans les chemins, avec des chaumes, paillages, feuilles & autres manis quelconques, ſans y ajouter beaucoup de fumier, qui n'y ſont pas abondans, attendu que les beſtiaux en ce canton là, reſtent hors des étables pendant les trois quarts de l'année, vivant dans d'excellens pâturages, ils fourniſſent peu d'engrais ; après ce premier & ſeul engraiſſement, on y ſeme du ſarraſin, du froment rouge, de l'orge & de l'avoine ſucceſſivement, & avec ces dernieres enſemencées de Mars, on ſeme de la trimoine, eſpece de treffle qui ſe trouve aſſez vigoureux à la moiſſon pour reſiſter

à la rigueur de l'hyver ; mais qui pendant les deux années ſuivantes, produit une abondance de bons fourrages, ſoit en ſec, ſoit en verd pour les beſtiaux, & de bons regains ; cette herbe eſt très-analogue au labourage, les feuilles qui ſe ſechent, reſtent, ſe pourriſſent ſur la terre, & l'engraiſſent ; les racines de leur côté, étant briſées par le premier labour qui doit rompre ce friche, ſe conſomment & améliorent le terrein ; la terre du Cotentin ſe trouve donc toujours fertiliſée ſans beaucoup d'engrais.

Notre ſol au contraire exige beaucoup d'engrais & bien plus de travaux ; étant très-léger, la ſemence doit être un peu enterrée afin que le tuyau ſe puiſſe empater & ſe ſoutenir, nos pailles viennent toujours fort hautes ; mais il eſt indiſpenſable d'engraiſſer notre terre chaque année, à chaque enſemencement, & pour me procurer des engrais en ſuffiſance, je nourris à l'étable dans ce petit domaine ſix à ſept vaches ou taures, & deux ou trois veaux de l'année, avec deux chevaux qui font les labours & les tranſports utiles, les beures laitages & les acroits de ces bêtes ſont profitables, elles me fourniſſent annuellement environ 60 tombereaux de leur fumier, dont environ le quart eſt deſtiné aux légumes du jardin, & le ſurplus pour les terres labourables. Comme cette quantité ne ſerait pas à beaucoup près ſuffiſante, il faut au moins la tripler ; c'eſt ce que je fais par le ſecours des vignons, autrement ajoncs ou joncs marins, ou avec des genets que produiſent naturellement les terres vagues & incultes du canton qui en eſt rempli. On les coupe verts & par un temps humide, on les laiſſe en tas ſe moiſir & chanſir quelque temps. Je les fais mêler avec le fumier des étables par couches, 20 charretées contre 10 de fumier, on laiſſe le tout s'échauffer, fermenter & ſe macérer, prendre des ſels, *&c.* j'en fais jetter 20 charretées par chaque journal d'enſemencée d'hyver pour le ſeigle ; il faut obſerver que ce fumier qui n'eſt qu'en partie conſommé, eſt plus propre à nos terres que s'il l'était parfaitement, parce que comme je l'ai dit, étant légeres & faciles à ſe comprimer par l'humidité qu'elles conſervent facilement, ces gros fumiers les ſoulevent, les diviſent, aident à la tranſpiration des pluies, & rendent le ſol plus ſain, & par ce moyen en engraiſſant la terre, ils aident à affranchir la racine de cette humidité froide & pernicieuſe dans cette nature de ſol.

Par la raiſon contraire & rapportée ci-devant pour les enſemencées de Mars & du printemps, au lieu d'ajoncs & de genets, je fais préparer l'engrais qui leur eſt deſtiné avec des pelures de gazons du pourtour des champs ou des chemins ; on a ſoin de remuer fréquemment les tas pour les bien briſer & rendre auſſi meubles que la charrée ; quinze banneaux ſuffiſent ici par journal ; les labours de cette ſaiſon n'ont pas beſoin d'être auſſi profonds que ceux d'hyver, ni, comme je l'ai dit, les ſillons auſſi relevés que pour le ſeigle.

Il ſerait à deſirer que tous les Cultivateurs de notre canton puſſent ſuivre cette méthode, ils ſeraient dédommagés au double de leurs travaux ; mais il faut convenir que les plus courageux & les plus intelligens, ſouvent n'oſent quitter leurs routines, ni ſe diſtinguer des autres par la crainte de la vexation qui les arrête en tout. On les voit au contraire ſe cacher de leur petite fortune dans une bonne récolte, comme s'ils l'avaient volée, effet pernicieux de la répartition arbitraire de l'impôt, qui, ſi elle était une fois abolie, ferait aller nos Colons tête levée, ſe faire parade de leur induſtrie & du fruit de leurs travaux ; l'émulation deviendrait bientôt générale & l'agriculture floriſſante.

Il eſt réſervé au zele des Sociétés d'en démontrer la néceſſité au Gouvernement, d'en rechercher les moyens prompts & faciles, & de les indiquer. On aſſure que quelques-uns de vous, Meſſieurs en ont fait l'eſſai avec ſuccès dans pluſieurs Paroiſſes de votre élection, qu'il eſt applaudi & homologué par la Cour des Aydes. (*a*)

OBSERVATIONS

Sur la grande & petite culture, par un Métayer Dauphinois.

Quoiqu'on ait déjà beaucoup écrit ſur la grande & petite culture, je ne puis me

---

(a) *On a vu cet Arrêt dans la Gazette N°. 102.*

dispenser de faire quelques observations sur ce sujet qui me paraissent avoir échappées à tous ceux qui ont traité cette matiere; & je le fais d'autant plus volontiers, que cette distinction ayant été imaginée par les meilleurs Écrivains économiques de notre siécle, leurs autorités pourraient induire en erreur tous ceux qui ont pour eux l'admiration & la confiance qu'ils méritent. S'ils n'avaient entendus par grande culture que celles où l'on fait de plus grosses avances pour obtenir un plus grand produit, tout le monde serait d'accord de la préférence qu'elle mérite, mais comme ils ont fletri & proscrit sous le nom de petite culture, précisément celle qui se fait par des Métayers ou avec des bœufs, c'est sous ces deux points de vue que je l'envisage & que je voudrais la reconcilier avec eux. Il semble à la maniere méprisante dont nos meilleurs ouvrages traitent le Métayer, que ce soit un *esclave de la glebe*, condamné à travailler dans l'indigente pour un Maître dur & imperieux, tandis que dans le fait, le Métayer est un associé libre du propriétaire dans une entreprise d'agriculture; qu'ils en font les avances ensemble, & qu'ils en partagent les produits selon les conventions de leur traité, toujours relatives au dégré de bonté du sol qui est la principale mise du Propriétaire. On voit par cette seule définition, que ce genre d'exploitation est le plus propre de tout à porter les terres à leur plus haute valeur, puisque le Propriétaire sera toujours plus en état & en volonté que tous autres de faire de grosses avances sur son propre fonds. Je me hâte d'arriver à la principale objection qui est, que cette administration n'est usitée que dans les Provinces les plus pauvres, parce qu'elle est en effet aussi concluante en faveur du travail du Propriétaire, qu'elle parait d'abord lui être contraire.

Dans ces temps malheureux où le cultivateur privé du débit, redoutait également l'abondance & la disette, il n'y avait plus de produit net, & le Propriétaire se vit obligé d'entretenir lui-même un nombre de cultures par son travail & sa consommation; les Provinces voisines de la capitale & des frontieres furent préservées de cette calamité par la multitude des consommateurs, & leurs propriétaires toujours assurés de leurs revenus, purent abandonner leurs terres à des Fermiers pour se livrer au luxe & à l'oisiveté des grandes Villes; & c'est ce qui arrivera vraisemblablement aux nôtres quand ils auront rétablis leurs possessions à la faveur de l'Édit d'exportation dicté par la sagesse même, qui en ouvrant le débit aux productions, leur donnent les moyens d'étendre leurs entreprises; mais cet abandon de leur part ne sera pas un bien, & il n'en sera pas moins vrai qu'eux seuls peuvent aujourd'hui rétablir l'agriculture après l'avoir empêché de s'éteindre tout à fait, & qu'eux seuls seront peut-être capables de la maintenir dans un état brillant, quand elle y sera parvenue. Ceux qui attribuent la pauvreté de quelques Provinces aux Métayers, prennent donc l'effet pour la cause, & en font une maxime dangereuse, en ce qu'elle tend à éloigner le Propriétaire de sa terre; je pourrais m'étendre ici sur les avantages physiques & moraux qui résulteraient de ce séjour des Propriétaires sur leurs domaines, s'ils pouvaient y être retenus par le goût, après l'avoir été par la nécessité; mais la vérité & la solidité de ces avantages n'étant plus contredites aujourd'hui, & ayant été discutées & démontrées par les meilleurs Écrivains de nos jours, je me garderai bien de produire mes faibles raisonnemens après les leurs, & je regrette seulement que suivant leurs propres principes, ils n'ayent pas eu plus d'égards pour la culture du Métayer, ou plutôt celle du Propriétaire, dont le premier n'est que l'associé. Passons à la culture bovaire, qui a été selon moi, aussi injustement proscrite & calomniée que celle des Métayers. Il est assez surprenant que tant d'habiles gens qui ont écrit pour ou contre les bœufs, ne se soient pas plus arrêtés à la grande observation des climats, ils auraient vu que tous les chevaux du midi, comme Arabes, Persans, Turcs, Égyptiens, Barbes, Espagnols, Napolitains, sont les premiers chevaux du monde pour la selle, mais qu'ils sont bien éloignés par leur ardeur & leur légereté, d'être propres au travail pénible & patient de la charrue; ils auraient vu que la ligne de séparation entre ces deux especes de chevaux, se trouve justement au milieu du Royaume; en effet, ceux du Limosin, du Morvent, de l'Auvergne & des Provinces au-dessous, ne sont point

propres au trait, ceux de Franche-Comté, de Normandie & de Bretagne, ſont très-bons à cet uſage, mais valent bien moins pour la charrue que ceux de Picardie, d'Artois, de Flandres, d'Allemagne, de Hollande, & enfin d'Angleterre qui ſont peut-être les plus lourds & les plus maſſifs de l'Europe. Ces Auteurs ſi éclairés ſur tant d'autres articles bien plus eſſentiels, auraient peut-être attribué la cauſe de cette différence ſi marquée, à la chaleur de notre ſoleil qui en exaltant pour ainſi dire nos pâturages, & les déparant de leur flegme, les rend plus propres à donner de l'ardeur & de la légereté, que de la maſſe & de la ſolidité aux animaux qui s'en nourriſſent; cette raiſon bien apperçue leur aurait fait deviner que nos bœufs méridionaux n'ont point cette étonnante lenteur ſur laquelle ils ont fondé tout leur calcul; ils n'auraient plus exigé pour préliminaire d'une bonne culture, que le Fermier Provençal fît venir d'Angleterre ou de Flandres des chevaux propres à labourer ſon fonds, & peut-être le bœuf ſe ſerait-il vu maintenu pour nos pays méridionaux, dans l'honneur où il était chez les Égyptiens, qui l'avaient choiſi pour l'emblême de l'agriculture.

MOYENS

Pour détruire les Charanſons, par M. de Sutieres.

Tous les moyens propoſés au public pour faire périr les charanſons ou les calendres, n'ont pas produit d'effets réels. J'oſe eſpérer que les moyens que je propoſe détruiront ces inſectes, ſoit dans les granges, ſoit dans les greniers.

Premier Moyen.

Lorſque les granges ſont vuides & bien nétoyées, faites y coucher un troupeau de moutons pendant deux mois. L'odeur de ces animaux fera crever inſenſiblement ces inſectes dévorans. Si au bout de dix-huit mois, il en reparaiſſait encore, vous pourriez employer le ſecond moyen.

Second Moyen.

Placez au milieu de la grange ou du grenier, une large poële pleine de feu bien embrâſé, dans laquelle vous mettrez trois à quatre vieux ſouliers, de la corne de cheval ou de mulet, de bœuf ou de vache, vous fermerez bien les portes & les fenêtres. Dans quelques endroits que ſoient refugiés les charanſons ou les calendres, ils périront tous par cette odeur. Vous répéterez cette opération toutes les fois que ces inſectes reparaîtront, mais ce ne ſera jamais dans la même année.

Troiſiéme & dernier Moyen.

Mettez dans un tonneau ou dans tout autre vaſe, autant de chaux qu'il eſt néceſſaire pour en induire tous les bois & les murs de vos greniers ou de vos granges; faites éteindre cette chaux dans de l'eau de leſſive & mettez-y une livre d'huile d'aſpic ſur douze à 15 livres de chaux. Après avoir bien remué cette liqueur, vous blanchirez les murs & les bois de la grange ou du grenier. Si l'on veut s'aſſurer de la prompte efficacité de ces trois moyens, l'on peut faire étendre dans la grange ou dans le grenier, douze gerbes de la nouvelle récolte; s'il y a quelques charanſons, ils ſe trouveront dès le lendemain ſur les gerbes. On eſſaiera enſuite l'un de ces trois moyens, & l'on pourra ſe convaincre facilement des bons effets qu'ils produiront.

COMMERCE.

DE LONDRES.

LA Chambre des Communes délibéra de nouveau le 9 Décembre 1766, ſur l'affaire de la Compagnie des Indes; il y fut décidé à la pluralité de 140 voix contre 56, qu'on demanderait à cette Compagnie, 1°. La repréſentation de la charte ou privilége que le Parlement lui a accordé juſqu'en 1780. 2°. La communication des traités qu'elle a conclus avec les Nababs d'Aſie. 3°. L'état des revenus dont elle jouit dans ces contrées; & que le Miniſtere produirait un état des dépenſes faites par le Gouvernement pour ſoutenir la Compagnie dans ſes poſſeſſions pendant le cours de la derniere guerre.

Cette réſolution de la Chambre des Communes, a fait baiſſer d'un demi pour cent les fonds publics & les actions de la Compagnie des Indes de 4 pour cent.

La Compagnie des Indes a indiqué pour la ſemaine prochaine, une aſſemblée générale pour délibérer ſur le parti qu'elle doit prendre dans cette circonſtance.

Le département du commerce voulant avoir tous les éclairciſſemens néceſſaires ſur le commerce qui ſe fait entre l'Angleterre & le Portugal, a ordonné aux Commis de la Douane de lui remettre des mémoires exacts touchant l'importation & l'exportation réciproque des marchandiſes des deux Nations. Suivant ces Mémoires qui lui ont été préſentés, l'Angleterre ſeule, pendant le cours de l'année derniere, a tiré des États de Portugal pour ſa conſommation plus de douze mille tonn. de vin, & on compte que l'Écoſſe, l'Irlande & les Colonies Britann. en Aſie, en Afrique & en Amérique, en ont fait venir une pareille quantité.

CHANGES A PARIS.

D. 1766.	*Lundi 22*	*Mar. 23.*	*Mer. 24.*
Amſterdam.	55 ¾ . .	. . . .	. . . .
Londres. .	32 1 16e	. . . .	. . . .
Hambourg.	169 ¾ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 2 6 . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 1 6 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 . .	. . . .	. . . .
Lyon Saint.	au p. .	. . . .	. . .

ÉCRIT

Où l'on fait voir que le Gouvernement Ang. ſerait auſſi téméraire qu'injuſte, s'il prétendait changer l'adminiſtration actuelle de la Compagnie des Indes.

Je voudrais que l'on prît un arrangement au ſujet de la Compagnie des Indes qui ſatisfit également le public & cette Compagnie, & pour cela il faudrait ſans doute que la Compagnie ſe montrât reconnaiſſante à proportion des avantages que lui accorderait le public. Mais juſqu'à cette heure je ne peux pas m'imaginer que la Compagnie ait reçu aſſez de bienfaits pour donner des marques extraordinaires de ſa gratitude. Elle a une charte, & pour l'avoir, il lui en a couté conſidérablement. Par conſéquent, tant qu'elle obſerve les conditions de cette charte, la juſtice veut qu'elle conſerve le droit de jouir des bénéfices que cette charte doit lui procurer; Ce qui reſte du terme de cette charte eſt prêt à expirer, le commerce & les revenus de la Compagnie retourneront naturellement au public à cette expiration, & pour lors le Gouvernement prendra avec la Compagnie les arrangemens qui lui paraîtront les plus convenables. Pour le préſent, il ne peut à mon avis s'emparer des revenus de la Compagnie, ſans faire un tort manifeſte au commerce de la Compagnie des Indes, ſans une infraction ouverte aux droits des propriétés, ni même ſans expoſer le bien public. Nos affaires prennent, il eſt vrai, une tournure très-avantageuſe dans le Bengale, mais elles ſont encore fort éloignées d'être établies ſur un pied ſolide. Le Lord Clive s'occupe actuellement de cette importante affaire, & tout promet de tourner ſelon nos deſirs. Eſt-ce là le temps convenable à nous cauſer de l'embarras par un changement d'adminiſtration ? Ne ſerait-il pas à craindre que les Officiers de la Couronne, qui ne ſont pas auſſi inſtruits qu'ils devraient l'être de l'état du pays & de tout ce qu'ils ſeraient obligés de connaître, ne déniſſent tout ce que Milord Clive a fait, & qu'en diminuant l'influence de la Compagnie dans ce pays, ils ne diminuent les ſommes immenſes que ſon commerce verſe dans le Royaume ? L'extenſion du commerce de la Compagnie eſt en effet d'une conſéquence beaucoup plus grande pour le Royaume que la poſſeſſion de ſon revenu territorial ; ainſi il ſerait de la ſageſſe du Gouvernement de s'occuper principalement de cet objet important. Comme le plan actuel de la Compagnie a procuré des avantages ſi conſidérables à la Nation, je ſouhaiterais qu'il fût continué. Ce ſont ces raiſons qui me déterminent à me déclarer contre toute innovation dans les ſyſtêmes actuels. Dans la crainte où je ſuis qu'en quittant la route certaine qui conduit au bonheur, pour ſuivre un chemin plus court, nous ne ſoyons

un jour forcés de nous écrier dans le langage de cette épitaphe assez connue. *Je me portais bien, je voulus me porter mieux, je pris médecine & je mourus.*

SUITE *du prix courant des Marchandises vendues par Messieurs les Directeurs de la Compagnie des Indes orientales, le 3 Nov. 1766 & jours suivans à la Chambre de Zeelande.*

ÉTOFFES DE SOIE DE BENGALE.

Armozin double raies de 23 sur 2 ¼ c. à 18 cinq 8e. fl. la ps.
— unis double diverses couleurs de 20 sur 2 c. de Cassemb. de 11 à 11 ¾ fl. la ps.
Alegiasses à soie, de 20 ½ sur 1 ⅛ c. de Cass. à 18 fl. la ps.
Soesjes de Radenagoor, de 50 sur 1 cinq 8e. c. 2e. s. à 23 fl. la ps.
— 3e. s. à 24 cinq 8e. fl. la ps.
— de 40 sur 2 c. 3e. s. à 20 fl. la ps.
Robbes de soie de Japon, de 40 à 121 fl. la ps.

DE LA CHINE.

Damas à meuble de 1 coul. de 45 sur 2 c. de 68 ½ à 84 ¾ fl. la ps.
— en poisis de 1 coul. de 10 fil de 62 sur 1 c. 6 puntos à 66 fl. la ps.
— de 45 sur 2 c. de 63 ¾ à 67 fl. la ps.
Satins unis de 10 fils, de 45 sur 2 c. à 65 fl. la ps.
Gorgorons unis de 8 fils, de 45 sur 2 c. de 66 ¼ à 67 ¾ fl. la ps.
Pekins unis de 8 fils, de 45 sur 2 c. de 64 à 65 fl. la ps.
— de 6 fils, de 38 sur 2 c. 2 puntos de 52 à 52 ¼ fl. la ps.
— de 4 fils, de 38 sur 2 cob. 2 puntos de 38 à 39 ¾ fl. la ps.
— à fleur Cacatou, 6 fils de 45 sur 2 cob. de 52 à 52 ½ fl. la ps.
— changeant, de 4 fils de 38 sur 2 c. 2 p. de 38 ½ à 39 ¼ fl. la ps.
Lampasses de 6 fils, de 50 sur 2 cob. à 107 fl. la ps.
Lustrings peint de 8 fils, de 45 sur 2 c. à 155 fl. la ps.
— à guirlande de 8 fils, de 45 sur 2 c. de 57 ¼ à 58 ¼ fl. la ps.
— raies de 8 fils, de 45 sur 2 cob. de 58 ¼ à 58 ½ fl. la ps.
Chagrins de 6 fils, de 45 sur 2 c. à 39 ¾ fl. la ps.
Mouchoirs fonds sattins dē & sur deux cob. 2 puntos, de 39 à 39 ½ fl. la ps.
— à Carreaux fond pekins grand s. de & sur 2 cob. 4 puntos à 35 ¾ fl. la ps.
— petite sorte de & sur 2 cob. 2 puntos de 27 ½ à 27 ¾ fl. la ps. *Fin.*

FINANCES.

Paiement des Rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de Déc.
Boscheron,	6e.	M.	29
De Tournieres,	15e.	toutes let.	30
Boutet de Mont.	17e.	toutes let.	31
Maigret,	21e.	L.	30
Delababretaiche,	40e.	toutes let.	31
Nau,	41e.	toutes let.	30
Meulan,	44e.	toutes let.	31

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1766.	*Lundi 22.*	*Mardi 23.*	*Mercredi 24.*
Ac. des Indes.	1300	1302 ½	1305
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ○/○.			21 ½
Prom. à 4 p ○/○.		39	39
Ac. des Fermes.	805. 7 ½	807 ½	802 ½ 15. 12½
Amortissement.			
2 s. p. l. du Dix.	21		22. 2m.
3e. Loterie.			26 ½ 13e. 31
Annuités.	405	405	405
Coup. d'An.	77	77 ½	77 ½
Emp. de 50 mil.	24. 23 ½	24	24.
Emp. de 30 mil.	28 ½	28 ½	28 ½
Col. 1759.	30	30	
Canada.	31 32 ½	32 ½	32 ½
4e. L. Epoques.		26. 10e. 31	26 12e. 31
Nouette.	27. A. 28 ½	27. A. 28 ½ 29. 28 ½	27. 2m A. 28 ½.
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ○/○.			
3 p ○/○ sur les Cui.			
Languedoc			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 103.

De Civita-Vecchia.

Il eſt arrivé dans ce Port le 30 Novembre 1766, deux Navires Hollandais chargés de grains; & on attend auſſi de Nantes & de Dunkerque quelques Navires qui apportent de cette même denrée. On préſume que leur arrivée peut être retardée par les temps orageux qui regnent depuis longtemps.

Une Tartane Napolitaine qui chargeait à l'embouchure du Tybre du bois de conſtruction deſtiné pour Toulon a coulé à fond dans l'embouchure même; comme ce Bâtiment embarraſſe le paſſage, on a envoyé de Rome pluſieurs Plongeurs avec des machines propres à enlever les pieces de bois de la Tartane, & à rendre le paſſage libre.

De S^t. Domingue.

Prix *des Marchandiſes de la Colonie.*

Au Port au Prince, le 6 Août 1766, le ſucre blanc, de 54 à 60 liv.; le commun, de 40 à 48 liv.; le brut, de 25 à 26 liv.; l'indigo mêlé de bleu, de 7 à 7 liv. 10 ſols; le cuivré, de 6 l. 10 à 6 l. 15 ſ.; le café, de 17 à 17 ſols 6 den.; le coton, de 185 à 190 livres.

A Saint Marc, le 8, le ſucre blanc, de 58 à 60 liv.; le commun, de 40 à 42 liv.; le brut, de 25 à 26 liv.; l'indigo cuivré, de 5 liv. 15 ſols à 6 liv.; le café, 16 ſols; le coton, 190 livres.

Au Cap, le 13 Août, le ſucre blanc, de 50 à 58 liv.; le commun, de 36 à 46 liv.; le brut, de 18 à 22 liv.; l'indigo bleu, de 7 à 8 liv.; le cuivré, de 6 liv. 5 ſols à 6 liv. 15 ſols; le café nouveau, de 16 à 17 ſols; le vieux, 14 ſols; le coton de la Colonie, de 200 à 205 liv.; de Sainte Marthe, de 245 à 250 liv.; les cuirs, de 7 à 9 liv.; les piaſtres gourdes, 37 pour cent (très-rares.)

Prix *des marchandiſes de France.*

Au Port au Prince, le 6 Août, le vin vieux, de 200 à 240 liv.; le nouveau, de 130 à 160 liv.; la farine de Moiſſac, de 100 à 120 liv.; la commune, 80 liv.; le bœuf ſalé, de 80 à 90 *le baril*; le beurre, de 15 à 16 ſols *la livre*; la chandelle, 30 ſols *la livre*; l'huile de Provence, de 21 à 24 livres *la cave*.

A Saint Marc, le 8, le vin vieux, de 220 à 230 liv.; le nouveau, de 190 à 200 liv.; la farine de Moiſſac, 110 liv.; le ſavon, 80 livres.

Au Cap, le 13 Août, le vin vieux, de 190 à 210 liv.; le nouveau, de 120 à 140 liv.; la farine de Moiſſac, de 90 à 100 liv.; la commune, 75 liv.; le bœuf, de 66 à 72 liv.; le beurre, de 15 à 16 ſols; le petit ſalé, de 27 à 30 liv. *l'ancre*; l'huile de Provence, de 24 à 27 liv.; celle d'Orléans, 42 liv.; le ſavon, 100 livres.

Cours du Fret.

Au Port au Prince, le ſucre, de 14 à 15 den.; l'indigo, 36 den.; le café, de 15 à 18 den.; le coton, de 58 à 50 den.

A Saint Marc, le ſucre blanc, 14 den.; le ſucre brut, 15 den.; l'indigo, de 36 à 38 den.; le café, de 15 à 18 den.; le coton, de 50 à 52 den.

Au Cap, le ſucre blanc, 10 den.; le brut, 12 den.; l'indigo, de 18 à 20 den.; le café, de 12 à 14 den.; le coton, de 24 à 30 den. & pour le Havre 36 den.

Extrait *d'une lettre de la Pointe-à-Pitre de la Guadaloupe, du 9 Octobre 1766.*

„ Nous profitons d'une Goelette qui mouille „ un inſtant dans cette rade pour vous faire „ part d'un coup de vent que nous venons „ d'eſſuyer. Cette eſpece d'ouragan a endommagé les groſſes cannes, les cotons, les cafés, „ & a détruit les vivres, comme magnoc, bananes, &c. Il s'eſt perdu autour de l'Iſle environ quarante bâtimens, y compris vingt-deux „ à la Baſſe Terre, la plus mauvaiſe rade de „ tout le pays. Pluſieurs perſonnes des équipages „ ont péri & une grande quantité de marchandiſes a été perdue. Quoique le vent ait frappé „ plus fort dans ce quartier que dans toute l'Iſle, „ il n'a pas fait de mal ſur cette rade: quelques „ petits bâtim. ont échoué faute de bonnes amarres, mais ils ont été relevés ſans avaries. Le „ Navire la Toinette, de Nantes, Capitaine „ Cadou, parti d'ici le 2, a mouillé le même

„ jour à la Baſſe-Terre pour s'expédier, y a été „ écraſé avec 550 bariques de ſucre qu'il avait à „ bord. Depuis quelque temps on nous a retiré „ l'Amirauté d'ici, & nous ſommes obligés d'al- „ ler nous expédier à la Baſſe-Terre où nous „ courons de grands riſques. On nous aſſure „ que la Martinique a plus ſouffert : il y a eu 59 „ bâtimens Anglais & Français perdus à Saint- „ Pierre. Nous préſumons que les Iſles Anglai- „ ſes ont plus ſouffert que nous. (*)

De Dunkerque, *le 17 Décembre 1766.*

On apprend que le Navire le *Jupiter*, de 200 tonneaux, Capitaine *Mathurin Bruſſetyé*, eſt ſorti de ce Port ls 14 Novembre 1766, pour aller d'abord à la Côte d'Angole y faire la traite des Noirs, & ſe rendre delà au Cap Français. Ce Navire était chargé de riz, de couteaux Flamans, de toiles peintes & étofes étrangeres, de plomb en grenaille, de ſabres, de fuſils, de poudre à canon, de barres de fer, de tabac en feuilles, de draps de laine, de couvertures, de tapiſſeries d'Aubuſſon, de cloux de fer, de manteaux & de veſtes d'étofes galonnées d'or, de mouchoirs & de toile de coton, de vin & d'eau-de-vie de Coignac, des feves, du beurre & du fromage.

De Rouen, *le 19 Décembre 1766.*

Exportation.

Il eſt ſorti de ce Port du 18 Octobre au 30 Nov. 1766, 29 Navires Français & Etrangers, ſçavoir, ceux des Capit. *Auke Pieter d'Ovries*, & *Pieter Van Ylſt*, allants à Amſterdam ; *Kunne Sipkes* & *Jan Van Nès*, allants à Roterdam ; *Taahe Janſen* ; *David Jacobs* ; *Luer Danker* ; *Pieter Bruz* ; *Helt Mewes*, allants à Hambourg ; *Maeſtreikt*, allant à Oſtende ; *Dirk Boiſen Bois*, allant à Copenhague ; *Hendrik Pieter Hivertberg*, allant à Dantzick ; *Jan Boyles*, allant à Dublin ; *Jan Butter*, & *Jan Cooke*, allant à Londres ; *Maxime Duval* ; & *Duhamel*, allant à Lisbonne ; *Del Caſtello* ; *Villahazo* ; *Matthias Delvallo* ; *Franciſco Dellano* ; *Lucas de Capitillo* ; & *Jean-Baptiſte de Puerto*, allants à Bilbao ; *Cleret*, allant à Cadix ; *Jelle Molnaar* ; *Gerrit Steck Sward* ; *Friderik Klein* ; *Wiebes Pieters*, allant à Breſt ; & *Meſſe Macker*, allant à Dunkerque chargés tous de diverſes marchandiſes.

Dans le courant de Novembre 1766, il eſt ſorti de ce Port pour les Pays étrangers & quelques Ports du Royaume, tant en bled & en farines, qu'en légumes ou menus grains, la quantité de 19879 quintaux 65 *liv.* de froment, 8024 quintaux 43 *liv.* de farines, & 437 quintaux de feves & légumes, ſçavoir, pour l'*Italie*, 7591 quintaux 45 *liv.* de froment ; pour l'*Eſpagne*, 1646 quintaux de froment, 1075 quintaux de farines, & 226 quintaux de feves & légumes ; pour *Marſeille*, 2940 quintaux de froment ; pour le *Portugal*, 186 quintaux de feves & légumes ; pour la *Hollande*, 25 quintaux dito ; pour *Gênes*, 2011 quintaux de froment ; pour *Livourne*, 3991 quintaux 20 *liv.* dito, pour *Barcelonne*, 1700 quintaux dito ; pour la *Corogne*, 180 quintaux de farines ; pour le *Havre*, 6329 quintaux 43 *liv.* de farine ; pour *Cherbourg*, 100 quintaux dito ; pour *Fecamp*, 340 quintaux dito.

Cours *des marchandiſes des Colonies, le 13 Décembre 1766.*

Le ſucre blanc, premiere ſorte, 67 liv. 10 ſols *le quintal* ; ſeconde ſorte, 62 liv. 10 ſols ; troiſiéme ſorte, 57 liv. 10 ſols ; café de la Martinique, de 20 à 21 ſols *la livre* ; dito de Saint Domingue, 18 ſols ; dito Bourbon, 22 ſols, indigo de Saint Domingue bleu & violet, 7 liv. 10 ſols ; mélangé de cuivre, de 6 liv. 5 ſols à 6 l. 15 ſols ; cuivré, de 5 liv. 12 ſ. 6 den. à 5 liv. 15 ſols ; le coton de la Guadaloupe, de 185 à 192 liv. 10 ſols *le quintal* ; dito de Saint Domingue, de 190 à 205 liv. ; dito de Cayenne, de 280 à 290 livres.

Navires en armemens.

De Nantes, *le 12 Décembre 1766.*

Le Navire le *Comte de Clare*, de 300 tonneaux, Capitaine *Fourneau*, Armateur M. *Fleury*, eſt en charge dans ce Port pour Léogane & non pas pour le Cap, comme on l'avait d'abord mandé de Nantes.

Il ſe trouve en charge dans ce même Port les Navires Etrangers le *Neptune*, de 150 tonneaux, Capitaine *Cornelis Pouzeboug*, pour Middelboug ; la *Demoiſelle*, de 120 tonneaux, Capitaine *Barend Adrianſe* ; le *Jeune Tietje*, de 100 tonneaux, Capitaine *Sietye Claaſes*, pour Bruges ; & le *Jeune Jacob & Hipke*, de 160 tonneaux, Capitaine *Rurd Annes Pranger*, pour Amſterdam.

Depuis quelques jours on a lancé à l'eau le Navire le *Prince Manuel*, de 250 tonneaux conſtruit par M. *Prebois* pour MM. Potet & Compagnie. Ce Bâtiment va être armé pour faire la traite des Noirs.

(*) *Voyez la Gazette n°. 100, pag. 911 à l'article d'Antigoa.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1766. Du Samedi 20 Décembre.

AGRICULTURE.

SUITE *du Mémoire ſur le rétabliſſement des prairies naturelles dans le Royaume.*

IL y a des moulins dont les eaux ſont plus élevées d'un pied qu'elles ne devraient l'être pour le bien des prairies voiſines. On demande aux propriétaires pourquoi les eaux ſont ſi gonflées, on ſe plaint de ce que les Charpentiers en réparant la voie qui conduit l'eau de la riviere à la roue du moulin, voie connue également ſous le nom de chemin, ont exhauſſés les fûts-graviers; (*a*) ils nient le fait, & peut-être diſent-ils vrai, mais il n'en eſt pas moins conſtant que leurs eaux ſont ſuſpendues à un pied d'élevation au-deſſus de leur niveau naturel. Voici ce que je penſe à ce ſujet. Le fût-gravier reſte à la vérité à la même hauteur, mais on donne aux portes ou palettes ſix, huit pouces, un pied même d'élévation plus qu'elles n'en doivent avoir, & l'on exhauſſe les digues ou chauſſées en proportion. D'autres élevent le nouveau fût-gravier, ou le poſent ſur l'ancien, & dans ce cas ils ne ſont pas obligés de donner à leurs portes trente pouces de hauteur lorſqu'elles n'en doivent avoir que dix-huit, il ſuffit d'exhauſſer leurs chauſſées ou digues, & c'eſt préciſément ce qu'ils font.

Deux motifs déterminent les meûniers à cette fraude; le premier de faire faire dans une heure à leurs moulins, par une chute d'eau plus précipitée, l'ouvrage qu'ils ne pourraient faire que dans une heure & demie: le ſecond, de remédier par cette chûte à l'engorgement de la riviere au-deſſous de la roue du moulin, engorgement occaſionné par les herbes, vaſes, pierres & autres matieres que l'eau apporte journellement, & qui retarderait conſidérablement par le refoulement de l'eau, le mouvement de la roue. Le curage qui eſt un ouvrage de peu d'importance lorſqu'on a ſoin de le faire à chaque année, devient à la fin un travail conſidérable quand il eſt négligé.

Ce n'eſt que par l'exécution la plus rigoureuſe des Ordonnances de nos Rois ſur cet article, qu'il eſt poſſible de remédier à l'inconvénient qui ruine une bonne partie des prairies du Royaume, & qui occaſionne par-là, j'oſe le dire, une perte de pluſieurs millions de rente; dont la majeure portion tombe ſur des pauvres Particuliers taillables qui ne peuvent ſubvenir au paiement des impoſitions & à l'éducation de leurs enfans, que par le bénéfice des beſtiaux. Or, il eſt certain que cette reſſource ceſſe, lorſqu'au lieu de donner au bétail une herbe douce & ſucculente, on ne lui préſente qu'une nourriture aigre & mauvaiſe qui arrête le lait des vaches, ainſi que l'expérience le démontre tous les jours.

(a) *Le fût-gravier eſt une piece de bois avec feuillure, ſur laquelle les portes ou palettes s'abbattent lorſque l'on veut arrêter le moulin.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Il ſera facile de parvenir au deſſechement des prairies naturelles par un nivellement général des eaux de rivieres de tout le Royaume, en commençant par le moulin le plus voiſin de l'embouchure, & en remontant juſqu'à la ſource ; les Ingénieurs que le Roi ſolde & entretient dans les diverſes Provinces, pourront prêter leur miniſtere à peu de frais, & envoyer leur plan à la Cour.

Le nivellement, & ce qui pourra être pratiqué pour fixer les eaux à leur véritable dégré, pour n'incommoder perſonne, peut être réglé par une déclaration du Roi, en conſéquence de laquelle les Propriétaires des moulins ſeront tenus de travailler dans un temps limité, & d'établir ſur leurs chauſſées, autant qu'il ſera poſſible un déchargeoir qui raſſurera le public contre toute eſpece de contravention de leur part.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

REMARQUES

*De M. ***, ſur les moyens de multiplier les fumiers.*

On a publié dans les dernieres Gazettes des moyens propres à multiplier les fumiers ; mais je n'y ai point vu une méthode que je pratique depuis deux ans, & à laquelle je dois, ſi je ne me trompe, une grande partie de la bonté de mes récoltes. Cette méthode conſiſte à ſaler ce fumier.

Sur la premiere aſſiſe ou couche de fumier, je fais ſemer du gros ſel avec un peu moins de ménagement que ſi on ſemait du bled, on met enſuite une ſeconde couche qui doit être ſalée de même, & ainſi ſucceſſivement. Le ſel ſe fond par l'humidité qu'il rencontre, filtre à travers de chaque couche de fumier, & toute la maſſe s'en trouve également impregnée.

La propriété du ſel marin pour les terres, ne peut être révoquée en doute ; tout le monde ſçait qu'il contribue beaucoup à détruire les mauvais germes qui s'aſſocient aux fumiers, & que moins ceux-ci renferment de ces germes, plus les ſemences ſont de progrès, parce que la terre ſe trouvant plus nette, fournit plus de ſeve au bled.

Je conviens que la ſalaiſon des fumiers ſerait trop diſpendieuſe dans certaines Provinces ; mais dans celles qui ſont voiſines de la mer, je crois qu'on pourrait avec le même ſuccès ſe ſervir de ſes eaux.

Je connais un champ où le bled était toujours étouffé par une plante dont je ne ſçais pas le nom. Elle s'éleve à la hauteur de 2 ou 3 pieds, & elle porte une fleur preſque ſemblable à celle du tournefol, avec cette différence qu'elle eſt plus petite. Aucun labour ne pouvait la détruire, & le champ était reſté en friche, lorſque j'imaginai de l'arroſer avec de l'eau de mer. J'en fis prendre trois bariques, & le champ reçut une telle aſperſion, que preſque toutes les herbes y périrent. Depuis ce temps il a fourni de très-bonnes récoltes, & je n'ai plus vu renaître la plante qui s'y oppoſait.

SUITE *du Mémoire ſur la fertiliſation de la terre par les eaux de pluie, par M. Cardel, &c.*

De quelle utilité ſera au Colon les nouveaux inſtrumens pour travailler à la terre, quel uſage fera-t-il des méthodes nouvelles pour labourer, s'il perd par ſa négligence le ſeul bien qui puiſſe remplir ſon attente ? Se laiſſera-t-il ravir ce tréſor, lorſqu'il peut ſe le conſerver en cultivant ſa terre, & en creuſant des marres ou foſſés ? le bon ſens & la raiſon improuveraient cette négligence.

Le Laboureur ne peut prévoir ſi la terre qu'il laboure ſera arroſée d'une pluie douce, ou ſi une pluie impétueuſe n'entraînera pas ſes engrais ; dans cette circonſtance la prudence ſe joint à la raiſon pour lui ſuggérer les moyens d'éviter la perte dont il eſt menacé.

Non-ſeulement cette méthode d'ouvrir la terre pour recevoir les eaux du ciel, nous eſt dictée par la raiſon, elle l'eſt encore par la nature qui nous en fait une leçon bien ſenſible : elle choiſit pour cet effet une terre glaiſe & argilleuſe, celle dont on fait les pots & la brique ; ſous un Ciel où l'on ne voit preſque jamais pleuvoir, des neiges ramaſſées par ſes ſoins ſur des monts éloignés, ſont fondues, & leurs eaux ſont apportées ſur ce terrein par un agent fidele ; c'eſt dans ce lieu où la nature leur permet de

déposer leur matiere fécondante. Alors la glaise & l'argile ouvrant leur sein, un flegme glaireux en sort pour la recevoir, ce qui forme un limon dont la terre est couverte; l'humide faisant place au sec, la charrue prend soin de mêler ensemble la terre & le sable, le limon les joint, & huit jours après tout est couvert d'herbes & de fleurs.

Ce que je viens de rapporter n'est point une fiction, c'est une vérité dont tout le monde peut se convaincre: qui ne sçait que l'Égypte est un terrein d'argile propre à faire des pots & de la brique; & l'on peut juger de sa stérilité naturelle par sa position sous un ciel où il ne pleut jamais: tel est donc le terrein que la nature a choisi pour donner ses leçons aux hommes: par une sage précaution, cette prudente mere rassemble aux mois d'Avril & de Mai une abondance de neige sur les montagnes de l'Abyssinie, une pluie douce les dissout vers le 17 Juin, & leurs eaux s'écoulent précipitamment dans le Nil; c'est ce fleuve qui sert d'agent fidele à la nature pour les répandre sur les terres qu'elle a dessein de féconder: elles y croissent pendant quarante jours, & elles emploient ce même espace de temps à se retirer. Un ordre périodique régit le tout; pour lors le limon paraît & engraisse si excessivement la terre, que l'Égyptien est obligé d'avoir recours au sable pour la dégraisser.

Une grande partie de ce pays était autrefois inhabitée, parce que sa situation ne permettait pas au Nil d'y pénétrer; des terreins élevés s'y opposaient. Les Égyptiens industrieux sçurent mettre en usage les leçons de la nature; ils couperent le terrein qui servait de bornes à l'épanchement des eaux, ils firent des canaux & des saignées qui conduisirent ces eaux sur leurs terres arides, & par ce moyen elles devinrent tellement fécondes, que les anciens nommerent ce pays le pere nourricier du peuple Romain.

La suite à l'Ordinaire prochain.

OBSERVATIONS

De M. de Grantval, sur l'avis inséré dans la Gazette N°. 98.

Le moyen qu'on propose aux pauvres de faire un potage peu dispendieux, & qui n'est pas moins bien-faisant, fut indiqué en 1751, & quelques cantons en firent usage; mais soit faute d'une explication assez étendue de la maniere de faire ce potage, ou soit par défaut d'intelligence de la part de ceux qui en firent l'essai, plusieurs n'y trouverent pas l'agrément qu'on promettait, ce qui le discrédita: dans celui qu'on annonce aujourd'hui, on suppose qu'il faut chercher quelque moyen pour détacher facilement la pellicule dont chaque cuisse de noix se trouve enveloppée, en l'humectant un peu avec de l'eau froide ou de l'eau tiede, afin de supprimer quelque chose de l'acreté que cette pellicule peut donner au bouillon, & diminuer conséquemment l'agrément du potage; l'opération en serait plus longue, il est vrai, mais elle en devrait être plus gracieuse.

Le hêtre ou le fau (*fagus*) produit une petite graine dont on mange le dedans avec plaisir, principalem^t. les enfans & plusieurs Solitaires s'en nourrissaient. Des personnes qui tirent parti de tout, dans des endroits où ces arbres sont communs, la font soigneusement ramasser, & ils en expriment l'huile dans des moulins où l'on exprime journellement celle de noix, de la graine d'erable, de celle du lin, du chenevis, *&c.* & ils conservent cette huile pour la consommer dans leurs salades; mais on ne peut pas faire la même chose de celle de noix: en employant la graine de hêtre à l'usage qu'on propose à la place de la noix, n'en résulterait-il point un agrément plus certain pour le potage? Et même, ne pourrait-on point le faire, lorsque l'huile en est exprimée par le moulin, c'est-à-dire, s'en servir à faire un potage de la maniere dont plusieurs Maisons Religieuses se servent pour faire de la soupe avec de l'huile d'olive. L'huile de marron ou chataigne, ne pourrait-elle pas faire le même effet, ou être de quelqu'utilité.

DE BARFLEUR, *le 8 Décembre 1766.*

Le premier du courant, des pêcheurs de la hougue ayant apperçu dans la baye un poisson qui leur paraissait d'une grandeur considérable, s'embarquerent dans trois petites chaloupes au nombre de 14 Matelots,

avec des harpons & des haches pour aller à la pourſuite de ce poiſſon qu'ils eurent beaucoup de peine à aborder, quoiqu'il fût fatigué par l'impétuoſité des vents & des flots. Après lui avoir donné pluſieurs coups de haches en différens endroits, un d'eux lui en porta un par hazard ſur le ſoupirail, & en peu de temps l'animal fut privé de la vie. On le conduiſit à terre, où l'on reconnut que c'était une jeune baleine que les mauvais temps avaient ſans doute pouſſée dans cette baie. Elle a 41 pieds de long & cinq pieds & demi de diametre; ſes plus grandes barbes ou fanons n'ont que 15 à 18 pouces de hauteur. On aſſure que le mâle eſt auſſi dans ces parages, & que pluſieurs Pêcheurs l'ont vu.

COMMERCE.

Extrait des Papiers Anglais.

LA valeur des différentes ſortes de thés qui n'étaient pas encore vendus à l'arrivée des Vaiſſeaux de cette année venus de la Chine, eſt de . 1,672,600 # 6 ß 8 d.

La valeur des thés reçus cette année par 15 Vaiſſeaux venant de la Chine, eſt de 1,823,800 8 4

Valeur totale des thés en magazins, 3,496,400 15

Eſcompte de 6 & demi pour cent, . 227,266

Valeur totale des thés qui ſe trouvent à preſent dans les magazins de la Comp. 3,269,134 15

Par ce calcul, il paraît que l'article ſeul du thé ſurpaſſe le montant du capital de la Compagnie, & que la plus grande partie périt dans ſes magazins; car en conſéquence, de la maniere dont s'adminiſtre actuellement cette branche de commerce, la conſommation annuelle qui s'en fait, ne monte pas beaucoup au-deſſus de la valeur d'un million cent mille livres ſterl.

Nous ne conſommons pas annuellement le tiers du thé que nous avons en magazin, tandis que nos Directeurs continuent de faire venir pour ſix cents mille livres par an au-deſſus de nos beſoins; ils forment un fonds aggregé, qui, à la longue, abſorbera non-ſeulement la valeur du capital de cette marchandiſe, mais encore tout notre crédit. Afin que le public ſoit informé de l'ignorance & de l'obſtination de nos Directeurs, je me réfere au nombre des Vaiſſeaux chargés pour la Chine, tant cette année que la précédente; & il faut encore que l'on ſçache qu'indépendamment des deux cents mille livres reſtées à la Chine après le chargement des 15 derniers Vaiſſeaux, indépendamment auſſi de l'immenſe quantité d'effets qui ſont partis ou qui partiront d'Angleterre pour la Chine, on nous porte encore ſur les comptes du Bengal 24 Lacks ou 300,000 # ſterl. qui doivent être remis à la Chine en eſpeces.

Tel eſt l'état déplorable de notre commerce de la Chine ſuivant le rapport du Préſident du Conſeil, & voilà la cauſe des emprunts conſidérables que les Directeurs ont été obligés de faire pour ſe ſoutenir & pour payer des marchandiſes qui pourriront dans les magazins; il eſt bien douloureux pour les actionnaires d'avoir été réduits à ces extrêmités par les mauvaiſes manœuvres des chefs.

Les remedes à ces maux ſont ſi ſimples qu'ils ſe feraient préſentés naturellement aux Directeurs, ſi jamais ils avaient voulu jetter les yeux ſur cette affaire: il n'y a par exemple qu'à mettre en vente une plus grande quantité de thé, duſſent-ils le vendre à meilleur marché; c'eſt là le vrai moyen d'encourager la conſommation, & de ſe procurer un débit conſidérable, qui ſerait préférable à un gain exhorbitant, qu'on fait dans une vente très-médiocre.

Le ſecond expédient eſt auſſi naturel que le premier, il n'aurait pas échappé aux Directeurs, s'ils avaient jamais penſé aux intérêts des actionnaires dans les repréſentations qu'ils ont adreſſées au Parlement: mais il eſt à remarquer, qu'ils n'ont jamais eu recours à cette ſource que deux fois, & que ce n'a été que pour aſſurer leurs élections.

On exige un droit de douane de 23 ℔ 18 ß 7 un tiers pour cent de la valeur du thé qui entre en Angleterre, ſans aucune reſtitution quand on le ſort; c'eſt ce qui nous empêche d'entrer en concurrence dans les marches étrangers, avec les Hollandais qui ne ſont point ſujets chez eux à cette impoſition : nos Directeurs auraient pu obtenir aiſément une reſtitution ſur ce droit en cas de ſortie, d'autant plus qu'elle ne produit qu'une très-modique ſomme, que le Parlement ne s'eſt jamais refuſé à de pareils arrangemens, quand on les lui a demandés, & qu'il a même accordé pluſieurs fois des récompenſes, par un véritable eſprit de commerce, pour favoriſer l'exportation. Je ſouhaite que nos Directeurs profitent de ces avis, afin de donner plus de liberté à ce commerce, au moyen de quoi nous ſerons bientôt en état peut-être, de délivrer notre thé dans les foires d'Europe, à meilleur marché que les Hollandais, les Danois & les Suédois : nous aurons même une autre facilité qui n'eſt pas à négliger, c'eſt d'en fournir nos Colonies à auſſi bon marché que les Hollandais le leur vendent aujourd'hui par la contrebande qu'ils exercent avec facilité ſur les côtes étendues de l'Amérique.

SUITE *de l'Écrit Anglais où l'on expoſe les inconvéniens qui réſulteraient de la liberté du commerce des Batiſtes de France en Ang. en échange des facilités que la France pourrait donner pour l'introduction de quelque branche des Manufactures Anglaiſes chez elle.*

Depuis la chûte du commerce de Winchelſea, il ſemble que le vœu du Contrebandier ſoit aujourd'hui en faveur du commerce des batiſtes de France, il paraît deſirer qu'on le rende libre, afin que ceux qui les paſſent en fraude ſoient affranchis de toute crainte de pourſuites & de tous les embarras. Ainſi, tous nos projets pour établir des manufactures en Écoſſe & en Irlande, ſont prêts à s'évanouir. Ceux qui deſirent que cet arrangement ait lieu, nous font eſpérer que nous pourrons obtenir de la France en échange, la liberté de quelque branche de notre commerce avec cette Nation.

Soyons perſuadés que les Français ne prendront jamais de nous que ce dont ils ne peuvent ſe paſſer, & quelqu'équivalent qu'ils prétendent nous donner, l'avantage ſera toujours de leur côté.

Au lieu de former de tels projets, ne vaudrait-il pas mieux travailler à perfectionner nos manufactures de baptiſtes qui arriveraient certainement par dégrés à leur perfection. Les Fabriques de l'Écoſſe & de l'Irlande ont déjà fourni des batiſtes dont les partiſans du luxe le plus recherché ne dédaigneraient pas de ſe ſervir. Quant au prix, c'eſt un article auquel notre Gouvernement ne prend point garde, ſur-tout pour la conſommation intérieure. En effet, ſi l'on en uſait autrement, il ſerait impoſſible d'avoir jamais de manufactures chez nous, puiſque nous ſommes environnés de Nations qui ont tout l'avantage du plus bas prix de la main-d'œuvre ſur nos marchandiſes.

La conſommation annuelle des batiſtes de France, lors de la promulgation du premier acte, était d'environ trois cents mille piéces, & depuis cinq ans, malgré les trois actes du Parlement, elle s'eſt montée à environ ſoixante & dix mille pieces. La différence a été au profit du commerce de l'Écoſſe & du commerce de mouſſeline. A l'égard des Irlandais, ils n'ont jamais fait un grand commerce de ces toiles. Si leur Parlement, au lieu d'octroyer des ſommes ſi conſidérables en faveur de la manufacture de Dundalk, avait encouragé par des gratifications convenables les Manufacturiers particuliers, & qu'il eût en même-temps prohibé en totalité ou en partie l'entrée des batiſtes de France, cette manufacture ſerait déjà parvenue à un très-haut point de perfection. Je n'ai point d'obſervations à faire contre le local de cet établiſſement. Dundalk eſt aſſurément une place très-propre à l'objet qu'on avait en vue; mais je ſuis fermement convaincu que c'eſt moins par les compagnies, ſoit particulieres, ſoit municipales, qu'on doit eſpérer l'établiſſement & les progrès du commerce, que par les encouragemens accordés aux individus dont on nourrit ainſi l'émulation & l'activité, & c'eſt le défaut que je trouve à notre pêche du harang, qui proſpérerait ſi elle n'appartenait pas à une Compagnie.

Je ſçais que les Habitans du Cambeſis vantent beaucoup la ſupériorité de leur lin

qu'ils regardent comme un préſent particulier de la Providence : quant à moi je ne vois point d'où provient cette prétendue ſupériorité, ce n'eſt ni de l'air ni du ſol. Nos hyvers ne ſont pas ſi rudes que les leurs, la Province de Devonshire & la partie méridionale de l'Irlande, ſont auſſi propres à produire le plus beau lin, à moins que des pluies trop abondantes ne s'oppoſent à ſa culture ; & quant à la partie méchanique de cette manufacture, les objections à ce ſujet ſont ſi ridicules que je n'entreprendrai pas de les réfuter. Si notre lin eſt d'auſſi bonne qualité que celui de Cambrai, il n'y a d'autre objection ſolide à nous faire que celle du prix de la main-d'œuvre, & je puis répondre à cela que quelques parties de l'Écoſſe & de l'Irlande fourniſſent des Ouvriers à auſſi bon marché qu'on en trouve dans le Cambreſis.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

SUITE *du prix courant des Marchandiſes vendues par Meſſieurs les Directeurs de la Compagnie des Indes orientales, le 3 Nov. 1766 & jours ſuivans à la Chambre de Zeelande.*

Guinées fines blanches de Nagapatn. de 50 ſur 1 ½ aune, 2^e. ſorte, de 23 ¾ à 23 ſept 8^e. fl. la ps.
— de 48 à 50 aune, de 23 ¼ à 23 ½ fl. la ps.
— Bimilipatn. de 50 aune 1^re. ſorte, de 26 ¼ à 26 ½ fl. la ps.
— 2^e. ſ. à 25 ½ fl. la ps.
— de 49 aune, de 26 trois 8^e. à 26 ½ fl. la ps.
— de 50 aune, de 25 ¾ à 26 ⅛ fl. la ps.

Guinées de Palicol. de 50 ſur 1 ½ aune 1^re. ſorte, de 33 ½ à 34 fl. la ps.
— 2^e. ſ. de 28 ¾ à 29 cinq 8^e. fl. la ps.
— Jagern. 1^re. ſ. à 32 ½ fl. la ps.
— 2^e. ſ. de 29 à 30 trois 8^e. fl. la ps.
— blanchies vieux ſorte de la Comp. de Bimilipatn. 1^re. ſ. de 49 ſur 1 ½ aune, de 23 à 27 trois 8^e. fl. la ps.
— 2^e. ſ. de 49 à 50 ſur 1 ſept 16^e. à ½ aune, à 24 ¼ fl. la ps.
— de 50 ſur 1 ½ aune, à 23 fl. la ps.
— blanchies de 9 Caal de Palicol, 1^re. ſ. de 50 ſur 1 ½ aune à 26 ¼ fl. la ps.
— 2^e. ſ. de 49 à 50 aune à 24 ¼ fl. la ps.
— de 50 aune de 23 ½ aune à 24 ¼ fl. la ps.
— Commune blanches Caſſemb. de 75 ſur 2 ¼ cob. ſ. dom. de 18 cinq 8^e. à 18 ¾ fl. la ps.
— ſorte Ceem à 17 ¼ fl. la ps.
— de Hougly, 1^re. ſorte, à 20 cinq 8^e. fl. la ps.
— 2^e. ſ. à 18 ¾ fl. la ps.
— 3^e. ſ. de 17 à 17 ⅛ fl. la ps.
— de Sadraſpatn. de 48 à 50 ſur 1 ſept 16^e. à 1 ½ aune, 2^e. ſ. à 20 ½ fl. la ps.
— de 49 aune, à 20 cinq 8^e. fl. la ps.
— de 48 aune, à 20 ½ fl. la ps.
— de 48 à 50 aune de Portonovo, 3^e. ſ. à 15 ⅛ fl. la ps.
— de Nagapatn. 3^e. ſ. de 15 ⅛ à 15 trois 8^e. fl. la ps.
— Coedeloers, de 50 ſur 1 ½ aune, à 18 ſept 8^e. fl. la ps.
— de 49 aune, à 17 ½ fl. la ps.
— Jagernap. 3^e. ſorte, de 50 ſur 1 ſept 16^e. à 1 ½ aune, à 17 fl. la ps.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

CHANGES A PARIS.

D. 1766.	Lundi 15.	Mar. 16.	Mer. 17.
Amſterdam.	55 5 8^e.	. . . .	. . . .
Londres. .	32 . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	169 ¾ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 3 . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 1 6. .	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 . .	. . . .	. . . .
Lyon Saint.	3 8e. . .	. . . .	. . . .

AVIS

Le ſieur Compigny, que le public a bien voulu honorer de ſes ſuffrages, ſur différens ouvrages qu'il a ci-devant fait paraître, s'applique de plus en plus à les mériter.

On trouvera chez lui dans le temps des étrennes, des boîtes d'écaille & de cartons en toutes couleurs ſur leſquelles il y a des médaillons en or tournés, variés de ſujets tirés des belles eſtampes des contes de la Fontaine & autres. Ceux qui voudront des ſujets particuliers, pourront les demander, & on les fera exécuter ſuivant leur volonté, & dans le goût qui leur ſera le plus agréable.